

Pourquoi est-ce si difficile de définir la famille au sein des politiques familiales?

En résumé

Il est difficile de définir la famille au sein des politiques familiales car :

- Il n'existe pas une définition de la famille qui fasse consensus;
- Les familles prennent des formes si diverses qu'il est difficile de retenir une définition unique qui inclut toutes les structures familiales;
- Le choix d'une définition plutôt qu'une autre influencerait les objectifs, les moyens et les cibles d'une politique familiale et pourrait causer préjudice à certaines familles.

Il existe différentes façons de définir, de percevoir et de comprendre la famille. Ces différentes conceptions de la famille sont influencées par une foule de facteurs (valeurs, idéologies, normes, comportements, etc.). Elles se retrouvent inévitablement imbriquées aux politiques familiales. Entre autres, elles influencent l'identification des familles qui doivent être aidées et dictent les manières par lesquelles un État doit soutenir les familles.

La famille, une difficile définition

Puisque tout le monde est issu d'une famille, la plupart des gens croient savoir ce qu'est la famille. Pourtant les groupes qui ont tenté d'identifier une définition de la famille qui rejoigne l'ensemble de leurs membres savent que définir la famille n'est pas une mince affaire et que ce projet se solde rarement par un consensus. En fait, les chercheurs et les théoriciens ne s'entendent pas non plus sur une

définition unique de la famille. Si la famille se retrouve dans toutes les sociétés et à toutes les époques, elle prend des formes si diverses qu'elle génère inévitablement des conceptions et des définitions très variées.

Bien qu'on soit généralement d'accord pour dire que la famille constitue une institution sociale qui permet de réguler l'entretien de la vie humaine aux divers âges (procréation, éducation des enfants, soins aux personnes âgées ou malades, etc.) plusieurs éléments de définition sont sources de confrontation. Au cours de l'histoire, différentes perspectives ont d'ailleurs obtenu davantage de faveur que d'autres. Il en va donc ainsi pour la définition de la famille au sein des politiques familiales.

À titre indicatif, voici des exemples d'axes de définition fréquemment soulevés et quelques interrogations leur étant associées :

La famille définie par les membres qui la composent

- ⇒ Y a-t-il des membres dont la présence est essentielle pour former une famille?
- Un couple sans enfant peut-il être considéré comme une famille?
 - Deux frères qui cohabitent constituent-ils une famille?

La famille définie par la corésidence

- ⇒ Les membres d'une famille doivent-ils nécessairement vivre sous un même toit?
- Un père et ses enfants dont il n'a pas la garde permanente forment-ils une famille?
 - Des parents séparés et leurs enfants constituent-ils toujours une même famille?

La famille définie par les liens qui unissent ses membres

- ⇒ Quels liens (biologiques, affectifs ou juridiques) doivent nécessairement unir les membres d'une même famille?
- Un couple et les enfants qu'il héberge, en tant que famille d'accueil rémunérée, forment-ils une famille?
 - Le nouveau conjoint d'une mère fait-il partie de sa famille?
 - Des parents qui n'assurent aucune responsabilité envers leur enfant font-ils toujours partie de la famille de ce dernier?

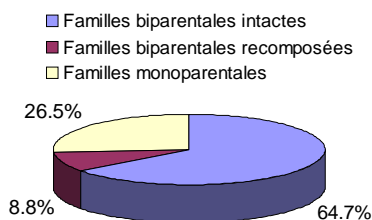
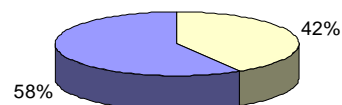
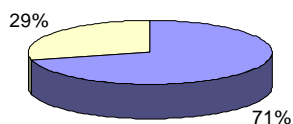
Les groupes communautaires et les conceptions de la famille

Au Québec, depuis les années 1960, plusieurs groupes communautaires, dont de nombreux groupes qui représentent les intérêts des familles et des femmes, se sont interrogés sur leurs conceptions de la famille. Lors des forums régionaux et des audiences qui ont suivi la publication du Livre Vert *Pour les familles québécoises* en 1984, ces groupes ont mis de l'avant une diversité de points de vue et de modèles familiaux et ne sont pas arrivés à identifier une définition de la famille ralliant tous les participants. Les débats entendus lors de ces consultations ont ainsi favorisé une conception pluraliste de la famille qui ne favorise aucun modèle familial par rapport à d'autres et qui rallie la plupart des visions formulées. C'est d'ailleurs cette conception inclusive que préconise toujours aujourd'hui la majorité des groupes communautaires québécois.

Bref portrait des familles québécoises avec enfants (2001)

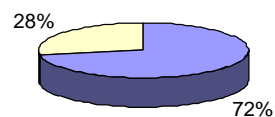
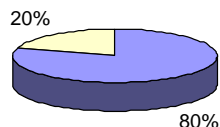
- Familles avec au moins un enfant mineur
- Familles avec des enfants majeurs seulement

- Naissances au sein de couples mariés
- Naissances hors mariage



- Familles monoparentales dont le parent gardien est la mère
- Familles monoparentales dont le parent gardien est le père

- Familles biparentales dont les parents sont mariés
- Familles biparentales dont les parents vivent en union de fait



Source : Statistique Canada. Données issues du recensement 2001, sauf pour la répartition des familles biparentales entre les familles recomposées et les familles intactes qui constitue une estimation établie à partir des données de l'enquête sociale générale (2001).

Les conceptions de la famille dans les politiques familiales

L'élaboration d'une politique familiale suppose généralement la valorisation d'une conception particulière de la famille. Cette conception sert d'ancrage aux positions d'un État en matière de politique familiale et détermine les familles à qui s'adresse cette politique. Elle se trouve véhiculée à travers les orientations et les mesures adoptées et a donc des répercussions dans la vie des familles. C'est cette conception de la famille qui va permettre de répondre aux questions suivantes :

- ⇒ Quels doivent être les objectifs de la politique familiale?
- ⇒ À quelles familles ou à quels types de familles doivent s'adresser les mesures proposées dans le cadre d'une politique familiale?
- ⇒ Quelles mesures doivent être mises en place pour aider les familles?
- ⇒ L'État doit-il faire la promotion de modèles familiaux au détriment de certains autres et tenter de réguler les comportements et la structure des familles?
- ⇒ La politique familiale doit-elle favoriser un certain modèle des rapports entre les sexes ou entre les générations?

La politique familiale québécoise : une conception pluraliste de la famille

Comme dans la plupart des pays occidentaux, le Québec a choisi de valoriser depuis plusieurs années une conception pluraliste de la famille au sein de ses mesures, ses législations et de sa politique familiale. Cette conception inclusive permet de tenir compte de la diversité des points de vue et des formes familiales sans favoriser un modèle de famille au détriment d'un autre. Proposée par les groupes qui représentent les familles et les femmes, cette conception adoptée par l'État québécois est également associée à une vision qui favorise, en un certain sens, l'équité entre les sexes et la conciliation entre les responsabilités familiales et professionnelles.

Le Québec se dissocie ainsi de certains États américains et de quelques provinces canadiennes à tendance conservatrice qui semblent se raccrocher à une conception normative de la famille et faire une distinction entre certains modèles familiaux. Ces États et provinces possèdent ainsi des programmes, des mesures fiscales et des lois qui défavorisent certains types de famille (monoparentales, homoparentales, familles composées de parents adolescents, familles dont la mère de jeunes enfants travaille à l'extérieur, etc.) et en valorisent d'autres (biparentales, couples mariés, familles dont la mère s'occupe à temps plein de ses enfants, etc.).

Références utilisées

Dandurand, Renée, B., 2002. « La politique familiale québécoise : un aspect de la 'société distincte' », *L'annuaire du Québec 2003*, Montréal, Fides, pp. 124-129.

Dandurand, Renée.B et Josée Bergeron, 2001. « Protection sociale destinée aux familles : une comparaison entre le Québec et l'Alberta », *Canadian Review of Social Policy / Revue canadienne de politique sociale*, n° 47, pp. 25-44.

Ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille, 2004. *Les familles et les enfants au Québec. Principales statistiques*, Québec, Gouvernement du Québec. Disponible en ligne : <http://www.messf.gouv.qc.ca>

Ouellette, Françoise-Romaine, 1999. *Qu'est-ce qu'un père? Qu'est-ce qu'une mère?*, Montréal, Partenariat Familles en mouvance et dynamiques intergénérationnelles, Communication présentée le 22 janvier 1999. Disponible en ligne : <http://partenariat-familles.inrs-ucs.quebec.ca/>

